

SAS COUYBES - AGENT CITROEN
REPARATEUR AGREE

18, place du Foirail 46 160 46160 CAJARC France

tel : 05.65.40.66.48 / FAX : 05.65.40.63.37

RCS: Cahors B 384 365 409

SIRET : 38436540900026 / APE : 4520A

TVA : FR09384365409 / Sas Capital de : 40000,00€

IBAN FR03 2004 1010 1602 3192 1E03 762 // BIC

PSSTFRPPTOU

M. PEGOURIE BENJAMIN
FERRONNERIE
ANDRESSAC
46160 CAJARC (FRANCE)

DOCUMENT	DATE DE DOCUMENT	REFERENCE CLIENT	LIBELLE COMPTE	REF. COE	DATE DE REGLEMENT
Facture	30/06/2025	1 000 911	PEGOURIE BENJAMIN		30/06/2025
32/25/100589	1 174 931				
N° DE DOCUMENT	N° DE DOSSIER	N° VIN			
MARQUE	N° VIN	DATE 1ère MISE EN CIRCULATION	OPE	NATURE DU DOCUMENT	N° PAGE
MODELE	N° IMMATRICULATION	KM	PR	AFFECTATION	Nbre PAGE
DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HT	MONTANT HT	CT	
PIECES					
GO					
GASOIL	1,00	308,06	308,06	1	
Sous-total PIECES			308,06		

prelevement
A Réception

30/06/2025 389,67 €

LES MARCHANDISES ET MATÉRIELS LIVRÉS RESTENT NOTRE PROPRIÉTÉ JUSQU'À PAIEMENT INTÉGRAL ET DÉFINITIF EN CAS DE NON-PAIEMENT TOTAL OU PARTIEL DU PRIX À L'ÉCHÉANCE. NOUS NOUS RÉSERVONS LA POSSIBILITÉ D'EXIGER DE PLEIN DROIT ET SANS FORMALITÉ LA RESTITUTION DE CES MARCHANDISES (LOI n°80.335 du 12 mai 1980). T.V.A. ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS.

308,06

61,61

Total TTC brut 389,67 €

NET À PAYER
389,67 €

Alpha 2A 6.0 16.5 / 30/06/2025 à 18:31:45 - (NF203) E 0378 Bn / (NF225) B 0479 Bn TVA GASOIL 61,61				
CT	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.V.A.	
1	308,06	20,00	61,61	
C	1 000 911			
F	32/25/100589			
D	30/06/2025			
M	389,67 €			
R	A Réception			
E	30/06/2025			
PAPILLON À JOINDRE À VOTRE RÉGLEMENT				

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

MODALITÉS DE RÉGLEMENT : Nos ventes de véhicules neufs sont soumises aux conditions générales de vente et de garantie du Constructeur. Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables, à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L. 441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à la date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'expiration desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée au client. En cas de litige non résolu à l'amiable et si le client est un consommateur, toutes seront compétentes les juridictions dont dépend notre siège social, et si le client est non-consommateur, le chef de la juridiction compétente se fera selon les règles du droit commun. Voir au verso nos conditions générales de réparation.

avis clients



CITROËN ADVISOR

citroen.fr

